

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2022-219**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'association A.S.A, en vue de l'organisation le dimanche 11 septembre 2022 d'une manifestation "La Michel LEPOLARD" dont le départ et l'arrivée vont avoir lieu sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux avec installation d'un barnum, d'un foot-truck, d'une friterie et d'un camion pizza,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association A.S.A est autorisé à installer le dimanche 11 septembre 2022 un barnum, un foot-truck, une friterie et un camion pizza dans le cadre de la manifestation "La Michel LEPOLARD" sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux.

ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Le Centre Technique Municipal,
A.S.A.

Fait à Tinquieux le 28 juillet 2022.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

